

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 2 septembre 2022

Objet : Demande d'accès

N/Réf. : 1847 00/2022-2023.225

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 18 août 2022, visant à obtenir :

« Tout document relatif à l'étude des modes d'hébergement pour aînés, plus particulièrement les maisons des aînés telles que déployées actuellement au Québec, incluant les comparaisons internationales » (*sic*).

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1, les renseignements demandés, détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1